

Jour de séance 12

le vendredi 18 décembre 2015

9 h

Prière.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par M. Bernard LeBlanc :

17, *Loi constituant en corporation les Filles de Jésus Moncton.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

M. Fitch donne avis de motion 10 portant que, le jeudi 24 décembre 2015, appuyé par M. Higgs, il proposera ce qui suit :

attendu que, afin de remédier à ses problèmes continus de déficit financier, le gouvernement a dressé une liste d'options qui compromettra gravement les services publics ainsi que l'économie de la province ;

attendu que le gouvernement a demandé continuellement à l'opposition officielle de bien vouloir lui fournir d'autres idées et suggestions de gains d'efficacité pour aider à équilibrer ses comptes financiers ;

attendu que le problème actuel de déficit a été créé en grande partie par des promesses électorales superflues ;

attendu que le gouvernement actuel continue à aggraver la situation au moyen de décisions inopportunes concernant les politiques, comme celles qui ont créé une marge fiscale pour le gouvernement fédéral et dissuadé des investisseurs potentiels dans le domaine de l'exploitation des ressources naturelles ;

qu'il soit résolu que le gouvernement étudie la liste exhaustive des options, y compris le report des promesses superflues en matière de dépenses et la mise en oeuvre de politiques fiscales équitables, afin d'éliminer le déficit en vue du prochain budget provincial.

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Transports et de l'Infrastructure, de celui de la Santé et de celui de

l'Éducation et du Développement de la petite enfance, après quoi la deuxième lecture du projet de loi 16 sera appelée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M^{me} Harris.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M^{me} Harris, présidente du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a abordé les travaux dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 16, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 16 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 16, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

La séance est levée à 11 h 30.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

réponse à la pétition 3

(17 décembre 2015).